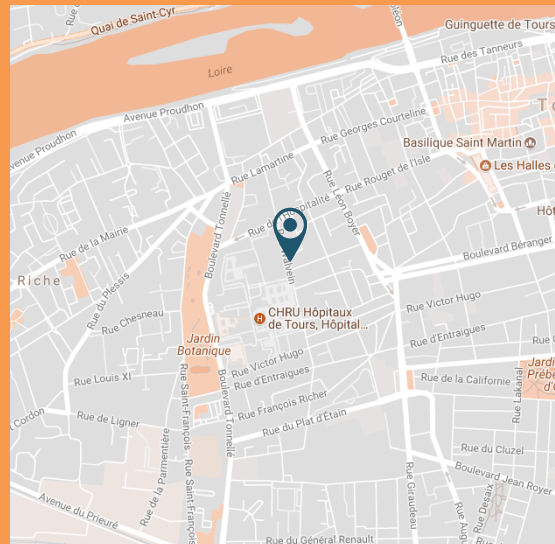


## PÔLE DE COMPÉTENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES

Un dispositif intégré innovant  
inscrit dans le cadre de la démarche  
« Une réponse accompagnée pour tous »



LE PCPE 37 est rattaché au SAVS SAMSAH de l'APF



37 / 39 rue Walvein  
37 000 Tours  
Tel : 02.47.76.05.08  
Fax : 02.47.76.03.65  
Email : [pcpe.37@apf.asso.fr](mailto:pcpe.37@apf.asso.fr)

Directrice : Mme PORHEL  
Coordinatrice : Mme FAGES

## LES PARTENAIRES FONDATEURS



Le PCPE ancre son action dans une dynamique partenariale et de réseau, il s'inscrit dans une coordination régionale.

## LES BÉNÉFICIAIRES

Le PCPE s'adresse aux personnes en situation de handicap (tout handicap et tout âge) et de leurs aidants résidant en Indre et Loire, sans solutions adaptées à leurs besoins individuels ou en risque de rupture de parcours.



## LES MISSIONS

- Anticiper et prévenir les ruptures de parcours.
- Permettre le maintien à domicile
- Accompagner, Guider, Soutenir les aidants

## PCPE 37

Mobiliser l'ensemble  
des acteurs pour créer  
les conditions  
permettant  
d'assurer la continuité  
des parcours

## LES PRESTATIONS

Mise en œuvre et financement de prestations directes au plus près du lieu de vie dans les domaines de la santé, de la participation sociale et de l'autonomie :

- Prestations directes par des professionnels hors nomenclature des actes de l'assurance maladie.
- Prestations auprès des familles et des aidants : guidance, compréhension des répercussions du handicap...
- Evaluation des besoins, aide à la formulation du projet individuel d'accompagnement

## L'ADMISSION

Que faut-il faire pour accéder au PCPE ?

Bénéficier d'une notification de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) : dispositif PCPE.

Il est possible de solliciter directement le PCPE : après une évaluation de la situation, la demande devra faire l'objet d'une démarche auprès de la MDPH.

Dispositif financé par l'ARS

